

NOTE DE PRÉSENTATION AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT RÉGIONALE DES VALLIÈRES

Le contexte :

C'est au nord-est de la Seine-et-Marne, entre Paris et Meaux que la forêt des Vallières s'étend sur 240 ha. Sa forme de croissant caractéristique épouse une boucle de la Marne. Située sur les territoires communaux d'Annet-sur-Marne, Carnetin, Dampmart et Thorigny-sur-Marne, elle est bordée d'un côté par des champs et des habitations, et, de l'autre côté, par la rivière ; sur l'autre rive de la Marne, la base de loisir de Jablines lui fait face. Elle s'inscrit donc dans un milieu plutôt rural marqué par un passé industriel hérité des carrières d'extraction de gypse et d'albâtre. On distingue une zone de plateau sur le point haut de la forêt, deux versants (nord et est) dont les pentes peuvent atteindre 80% et une partie basse qui longe la Marne. Les multiples sources et les inondations annuelles de la zone alluviale lui confèrent un caractère frais et humide très marqué. La végétation herbacée et arborée illustre cette richesse hydrologique : haute frênaie, grande prêle, fougères, prairies humides... Les peuplements forestiers sont d'âge variable. Les quelques gros chênes des plateaux sont les témoins de la partie la plus ancienne de la forêt des Vallières. Dans la continuité de ces bois en descendant vers la Marne, les boisements sont plus jeunes (futaie de frêne et d'érable). Mais c'est la moitié ouest de la forêt des Vallières qui est la plus récente ; la vigne et les fruitiers abandonnés au milieu du 20ème siècle ont laissé place à la forêt progressivement. Le boisement des Vallières est donc majoritairement récent, en témoignent les essences pionnières et post pionnières qui le constituent.

Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt :

La richesse biologique de la forêt est particulièrement remarquable. Identifiée comme zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique et inscrite en zone N2000, elle abrite de grandes colonies de chauve-souris et de nombreux oiseaux. L'alternance de milieux ouverts et fermés (prairie, boisement forestier) est favorable à une biodiversité variée. La faible fréquentation du public apporte de la quiétude à la faune et la flore et renforce la fonction environnementale de la forêt. Toute une partie de la forêt est d'ailleurs interdite au public, il s'agit des zones d'ancienne carrière qui menacent d'effondrement. Les quelques promeneurs se concentrent essentiellement sur les bords de Marne aux beaux jours et le relief accidenté fait le bonheur de petits groupes d'amateurs de sport tout terrain (VTT). L'humidité, qui forge la fonction environnementale de cette forêt, contraint toutefois considérablement l'exploitation forestière. À cela s'ajoute des pentes supérieures à 50° qui scindent le massif en deux, une partie haute et une partie basse. Les ruissèlements quasi permanents, la proximité de la Marne (qui sort de son lit une à deux fois l'an) et le relief sont un défi pour l'accessibilité des bois. Pourtant la bonne fertilité des sols offre des arbres de qualité indéniable et ne pas les valoriser en bois d'œuvre serait dommage. Mais la desserte actuelle est quasi inexistante, il existe seulement des chemins en terrain naturel inaccessibles une bonne partie de l'année. Par ailleurs, les frênes sont menacés, voir même condamnés, par une maladie, la chalarose, et les érables sont touchés par la maladie de la suie. L'avenir de ces peuplements est donc incertain, d'autant plus que les changements climatiques risquent d'affaiblir les arbres. L'enjeu des Vallières sur le long terme va être de maintenir un couvert boisé.

Bilan de l'application de l'aménagement précédent :

L'aménagement précédent était majoritairement orienté vers la protection des milieux et des paysages avec un objectif associé d'accueil du public. La gestion sylvicole n'était pas un objectif en soi. Le programme d'action prévoyait de favoriser les habitats à grande prêle, la saulaie de bord de Marne, les zones humides et des zones ouvertes. Le programme de coupes se réduisait à quelques coupes dans l'acéraie et des interventions sanitaires ponctuelles pouvant être combinées avec la récolte de bois murs. Le traitement retenu était la futaie irrégulière par bouquets dans les frênaie-acéraies, et le traitement régulier dans les chênaies des plateaux. Les essences en place

étaient conservées comme essences objectifs et l'effort de renouvellement consistait à laisser les trouées tempête se régénérer naturellement. Quelques travaux sylvicoles classiques étaient tout de même prévus dans deux petites zones qui avaient été plantées.

Ces préconisations ont été globalement suivies. Toutefois, le développement de la maladie de la chalarose qui a frappé massivement les frênes a conduit à augmenter les coupes sanitaires et les prélèvements dans les parcelles 7 et 2 en 2016. En quinze ans, les récoltes s'élèvent à 4330 m³ de bois, correspondant à un prélèvement moyen inférieur à 2,5 m³/ha/an, valeur nettement inférieure à la production biologique de la forêt (probablement supérieure à 7 m³/ha/an).

Principaux objectifs de l'aménagement forestier

Dans la continuité de l'aménagement passé, l'objectif principal de ce nouvel aménagement forestier est de préserver et même de développer la valeur écologique de la forêt régionale des Vallières. Toutefois, une activité sylvicole est conciliable avec cet enjeu environnemental sur la moitié de la surface de la forêt. Le propriétaire souhaite conserver son aspect de forêt « vierge », humide et impénétrable pour les parties boisées, et maintenir, voire améliorer l'accueil du public sur les parties ouvertes, notamment sur la promenade du bord de Marne.

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'action prévoit :

Pour les coupes

Le traitement forestier par couvert continu est retenu. Des coupes irrégulières seront donc programmées dans les parcelles classées en sylviculture et les frênes malades le long des sentiers seront coupés. La richesse écologique de la forêt devra être favorisée aussi dans l'action sylvicole en classant trois zones en îlot de sénescence au milieu des parcelles exploitées, en maintenant un taux élevé de bois mort et d'arbres à cavités dans les peuplements...

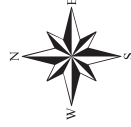
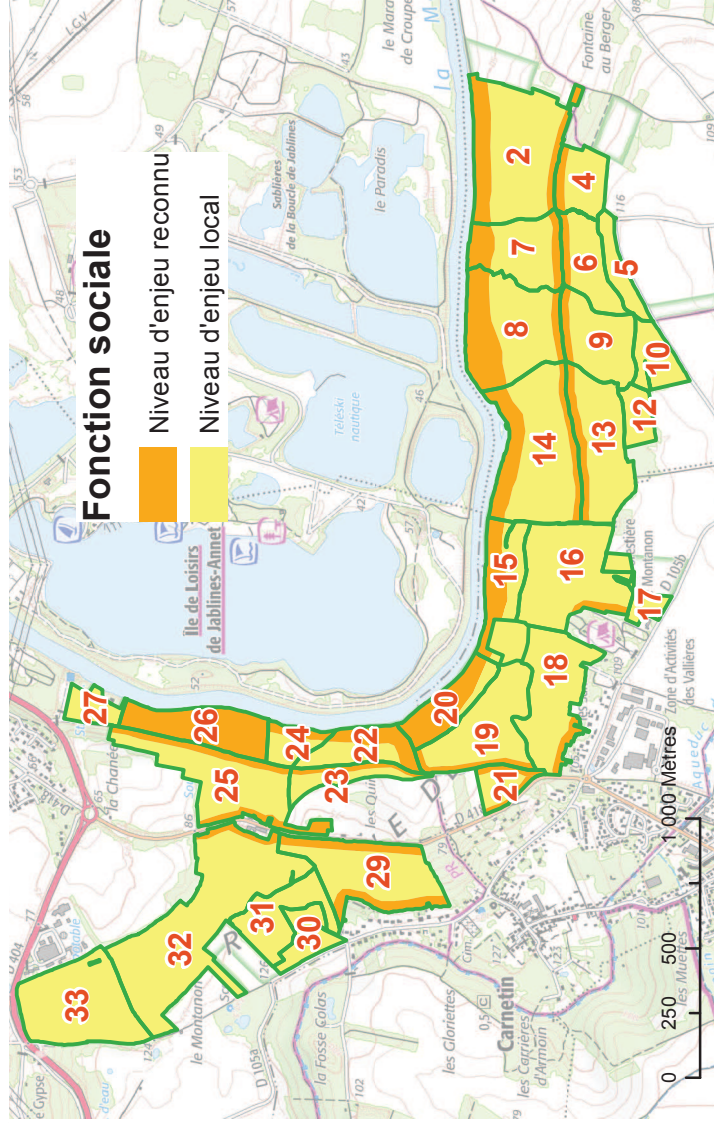
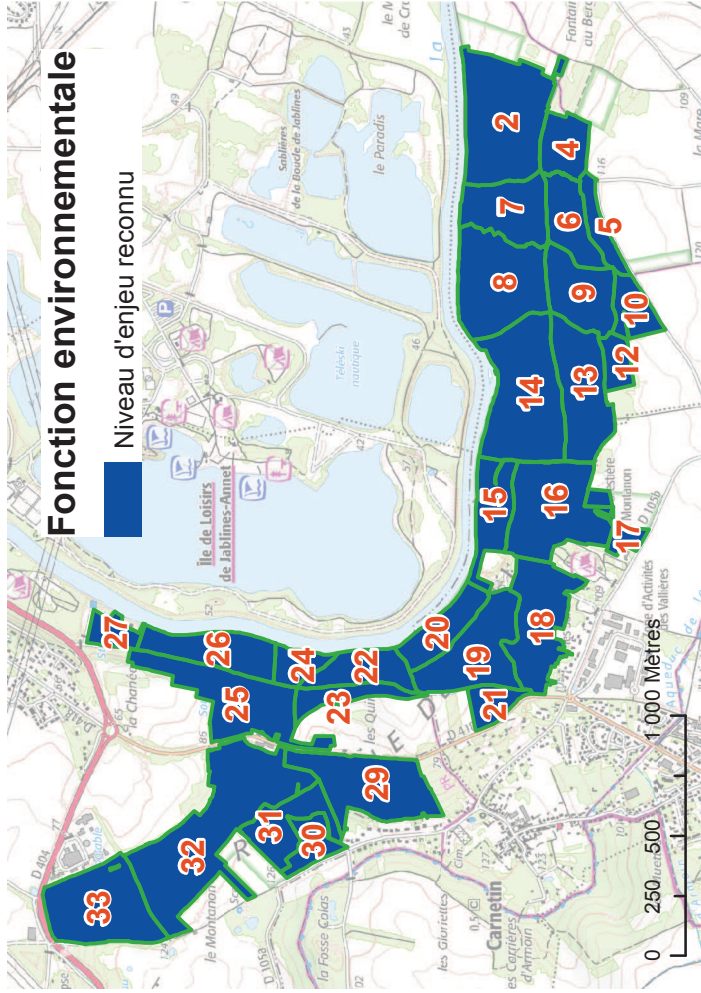
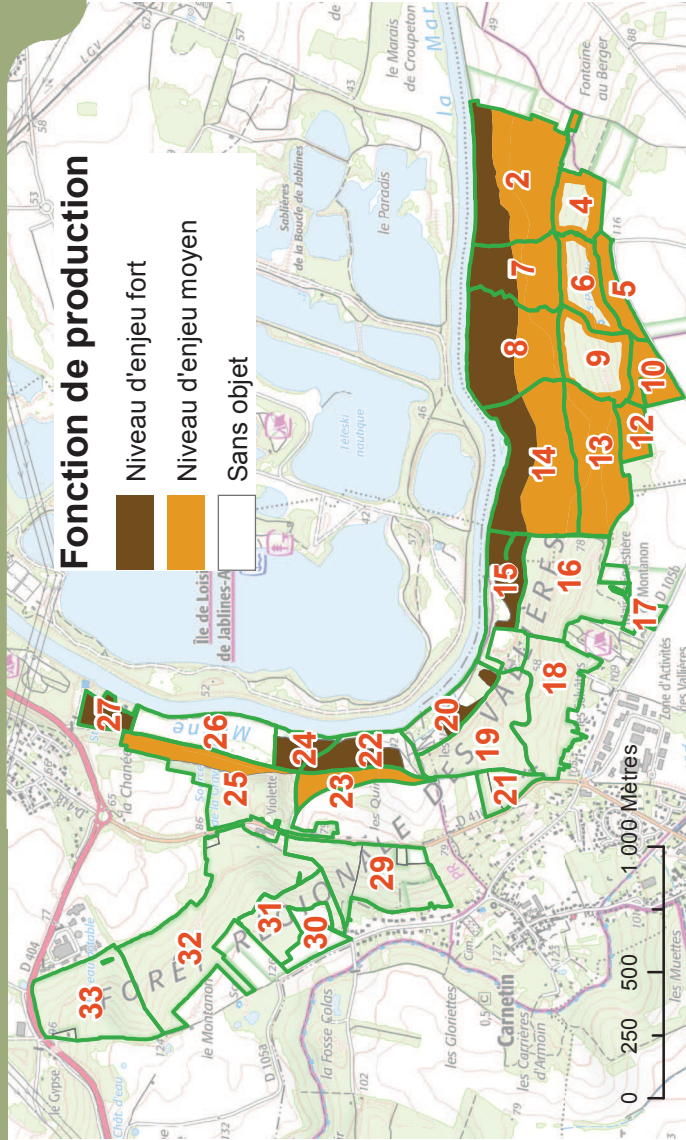
Pour les travaux :

L'objectif est de diversifier fortement les boisements afin d'augmenter leur résilience et leur capacité d'accueil pour la faune et la flore. Des plantations par enrichissement en essence de feuillus divers sont prévues dans les parcelles en sylviculture.

Bilan prévisionnel :

Le bilan financier de la forêt régionale des Vallières restera déficitaire au vu des dépenses importantes en termes de travaux non sylvicoles.

FONCTIONS PRINCIPALES



TYPES DE PEUPELEMENT

